

## **Transformations techniques et sociétés locales L'installation du télégraphe dans la Régence de Tunis au XIX<sup>e</sup> siècle**

Fatma BEN SLIMANE

Dans la Régence, comme dans le reste de ce qu'on appelait encore l'empire ottoman, l'installation des lignes télégraphiques précède, de quelques décennies, celle des chemins de fer. Alors qu'en Europe occidentale, les deux mouvements sont allés de pair, la communication électrique visant, au début du moins, à réguler le transport ferroviaire. Est-ce à dire que la télégraphie a pour unique objet un meilleur contrôle du territoire par le pouvoir central ? On peut le penser à condition d'ajouter que cet objectif, fort compréhensible du reste, s'intègre dans un processus d'appropriation des nouvelles techniques et traduit une conception nouvelle du contrôle politique où la communication va jouer un rôle primordial<sup>1</sup>. Une conception et une pratique brutalement innovantes qui vont affecter l'ancienne configuration du contrôle territorial et perturber un moment le rapport triangulaire sur lequel elle était fondée: beylik-chefferies locales-communautés de l'intérieur.

Cette étude s'inscrit dans un projet de recherche, en cours concernant la formation de l'identité nationale en Tunisie. La plupart des recherches qui ont abordé ce problème l'ont fait en privilégiant le point de vue de l'État. En choisissant une échelle

---

<sup>1</sup> Cet objectif a été bien compris par le sultan ottoman lorsqu'il accepte en 1840 l'introduction de cette technologie dans son empire. Après avoir fait ses preuves dans la guerre de Crimée, le télégraphe connaît une extension très rapide en direction des provinces orientales. Voir : Yakub Bektas, « La télégraphie au service du Sultan ou le messager impérial », *Réseaux*, vol. 12, n° 67, 1994, pp. 143-152.

plus réduite, celle des communautés locales, nous déplaçons le regard du haut vers le bas, pour pratiquer une histoire « au ras du sol »<sup>1</sup>. Cette perspective nous semble utile et à même d'apporter quelques éclairages au moins sur deux questions qui nous préoccupent :

- La première concerne le mouvement de « mondialisation » (avant la lettre) dans un contexte périphérique. Ce mouvement engage un processus d'identification territoriale qui agit en retour sur ce mouvement et contribue à infléchir sa trajectoire. Le télégraphe a été en son temps, comme plus tard le téléphone et aujourd'hui internet, un des vecteurs de la mondialisation : par son réseau terrestre et maritime et son extension à l'échelle mondiale, il a contribué à l'ouverture et à la mise en relation de différents espaces géographiques.

- le rôle des techniques et notamment la maîtrise de l'information dans l'affermissement du pouvoir central. La technique déterritorialise autant qu'elle territorialise le pouvoir de contrôle de l'État et accroît son emprise sur les populations et les communautés.

Aujourd'hui, il y a un discours dominant qui définit la mondialisation comme un phénomène sans précédent, au sein duquel les réseaux se substituent aux territoires (un mouvement qui ignore donc les frontières et les territoires) et qui tend à l'homogénéisation de la planète<sup>2</sup>. Du fait de l'extension des réseaux, les appartenances locales tendraient à disparaître au profit d'une appartenance globale connotée par l'expression de « village global », métaphore qui correspond beaucoup plus à une construction idéologique qu'à une réalité<sup>3</sup>. Aux antipodes de ce

---

<sup>1</sup> Jacques REVEL, « L'histoire au ras du sol », préface à Giovanni LEVI, *Le Pouvoir au village*, Paris, Gallimard, 1989, p. I-XXXIII.

<sup>2</sup> C'est en tous cas l'idée qui se dégage de l'ouvrage de Bertrand BADIE, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité du respect social*, Paris, Fayard, 1995.

<sup>3</sup> Critiquant ce mythe de la « Grande famille humaine » qui préside aujourd'hui aux discours sur la mondialisation et l'avènement d'un

## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

raisonnement, et en s'appuyant justement sur l'étude des sociétés locales, une tendance récente et grandissante dans les sciences humaines et sociales défend la thèse selon laquelle la mondialisation n'est pas un phénomène récent ni une source d'uniformisation et d'homogénéisation, ni des hommes ni des espaces : loin de disparaître, les communautés locales se reconstruisent en résistant, en s'adaptant et en adaptant le courant de la mondialisation à leur particularités, à leurs modes d'existence et à leurs manières de (se) penser, débouchant ainsi et paradoxalement sur plus de diversité<sup>1</sup>.

C'est dans cette perspective générale, mais en serrant la focale sur un moment et un espace particulier que nous abordons cette question du télégraphe en Tunisie au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. En mettant, les communautés de l'intérieur face à une nouvelle donne politique, territoriale et géopolitique, quelles conséquences cette technologie va-t-elle induire au niveau des rapports entre les différentes instances du pouvoir territorial, au niveau des représentations de soi, de l'espace et des appartenances ?

Notre enquête s'appuie essentiellement sur les archives léguées par cette période. Ce sont pour la plupart des correspondances émanant des services télégraphiques et consulaires ou de la cour beylicale et ses représentants à l'intérieur. Malgré le caractère fragmentaire, lacunaire et laconique des sources, nous tenterons d'esquisser quelques réponses à travers la lecture des attitudes et des paroles des acteurs.

---

hypothétique village global, Roland Barthes considère « ce mythe de la condition humaine repose sur une vieille mystification qui consiste toujours à placer la nature au fond de l'histoire.. », cité par Aurélie LABORDE, *Les discours qui accompagnent les nouvelles techniques de télécommunications du télégraphe optique à l'internet*, thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Bordeaux, 2001.

<sup>1</sup> Une critique pertinente de idée de transnationalisme dans : Jonathan FRIEDMAN, « Des racines et (dé)routes. Tropes pour trekkers », *l'Homme*, n° 156, 2000, pp. 187-206.

## I. L'installation du télégraphe dans la Régence : une nouvelle donne technique et politique

Le 19 avril 1861, le bey de Tunis signe avec la France, représentée par son consul Léon Roches<sup>1</sup>, une convention l'autorisant à installer deux lignes télégraphiques qui devaient rattacher la capitale Tunis à Alger et à Djerba. Après l'arsenal à la Goulette, la Fonderie de canons à Tunis, Le bey Muhammad al-Sâdiq entreprend la construction de routes et de phares, la restauration de l'aqueduc romain du Zaghouan, la réforme des monnaies et des poids et mesures... Le 8 mai 1860 est inaugurée la ligne télégraphique entre Tunis et Alger via Constantine. Le 19 avril 1861, la France obtient le monopole du service télégraphique ; la ligne Tunis-Sousse-Sfax-Djerba, qui devra se prolonger jusqu'à Tripoli, est établie.

L'introduction de la télégraphie s'inscrit donc dans ce contexte de réformes techniques et ne peut se réduire à une sournoise entreprise « précoloniale » inspiré par le « machiavélique » Léon Roches pour baliser le chemin aux troupes françaises<sup>2</sup>. Il reste que la France, puissance en pleine expansion, veille également à ses intérêts, comme on peut le vérifier à la lecture de la convention franco-tunisienne<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Léon Roches, personnage haut en couleur, aventurier islamophile, il occupe un moment le poste de secrétaire particulier et compagnon d'Abdelkader. Consul à Tunis il convainc le bey Muhammad al-Sâdiq de rencontrer Napoléon III à Alger. Il a eu vraisemblablement une certaine influence sur le bey et son engouement réformateur. Pour plus d'informations sur ce personnage qui a joué un rôle important à Tunis, voir : Anne Marie PLANEL ; *De la nation à la colonie. La communauté française de Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse en histoire, EHESS, Paris 2000, t. I, p. 204 et suivantes.

<sup>2</sup> La septième clause du contrat prévoit l'engagement de la France à former des tunisiens - choisis par l'État beylical - dans le domaine des techniques du télégraphe. *Archives nationales de Tunisie*, Série Historique, Carton 234, Dossier 471 (désormais *A.N.T.*, SH).

<sup>3</sup> Sur l'importance stratégique du télégraphe et des communications en général pour la France en Tunisie au XIX<sup>e</sup> siècle, voir Habib BELAÏD,

Quelques années plus tard, l'historien Ibn Abî al-Dhiyâf dira de ce projet qu'il n'a été d'aucun intérêt ni pour l'État ni pour les habitants du royaume (*mamlaka*), mais qu'au contraire, il a occasionné des dépenses supplémentaires qui ont alourdi la charge de l'État : ici le fil traverse des espaces vides, là il est constamment endommagé par les animaux sauvages :

"وفي جمادى الثانية من السنة 1276 / 1861 وصل العلم في سلك الحديد المعروف بسلك التلغراف ما بين تونس وعمل الجزائر وقد كان أخوه أمر به طمعا في دخله وقد خيل له قنصل الفرنسي كما خيل له الغنى في جلب ماء زغوان. ولم تظهر لهذا التلغراف في هذه المملكة التونسية فائدة بل حصل منه مصرف زائد لا داعي له لأنه من نهاية التحسين المتوقع على تمام الحاجي والضروري. وبلدان الحضارة تقدموا فيها بالتدريج حتى حصلوا منه الدخل لأنه بنوه على أساس متين من العمران ولم يكن في هذا القطر التونسي عمران يحفظ الأعواد الممتد عليها سلك حديد الجذب لأن غالبها في قفار الفيافي تتحرك بها الوحوش وسوائم الأنعام ولا يكاد أحد من عامة أهل المملكة بل وغالب خاصتها يحتاج إلى ذلك. نعم فيه نفع للعملة به وهم أفراد من الوافدين على الإيالة وهو ما يستحقونه من الأجر على عملهم ولم يف الدخل بذلك"<sup>1</sup>.

Le grand chroniqueur, pourtant ardent moderniste n'a, à l'évidence, pas pris toute la mesure de l'évènement. Certes il a raison d'observer que l'Europe s'est dotée préalablement de l'infrastructure nécessaire pour maintenir les installations en question. Certes, cette nouvelle technologie, grève, comme il en fait la remarque, le budget de l'État au profit des techniciens européens, mais ce qui lui échappe, c'est la portée politique de ce

---

« Les P.T.T dans la Régence de Tunis. Enjeux politique et militaires aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles (1847-1955) », *Rawafid*, n° 1, 1995, pp. 166-149.

<sup>1</sup> Ahmad IBN ABÎ AL-DHIYÂF, *Ithâf ahl al-zamân bi akhbâr mulûk tûnis wa ahd al-amân* (chronique des rois de Tunis et du Pacte Fondamental), al-Dâr al-arabiyya li al-kitâb, Tunis, 1984, t. 5, p. 26.

formidable outil de quadrillage, de circulation et de contrôle de l'espace qu'est le télégraphe.

Ibn Abî al-Dhiyâf sera relayé par nombre d'historiens d'aujourd'hui pour qui cette œuvre de modernisation - qui s'ajoute aux autres innovations techniques introduites dans la Régence dans le cadre d'une politique globale de réformes- ne répond pas à un besoin réel, a contribué à l'affaiblissement économique du pays et a accéléré sa mise en dépendance.

L'examen attentif du contexte historique dans lequel le télégraphe a vu le jour en Tunisie nous permet de relativiser ces propos un peu trop simplificateurs et de repenser autrement la signification et la portée d'une telle entreprise. Le télégraphe s'inscrit dans le cadre du transfert technologique qui s'effectue au XIX<sup>e</sup> s de l'Europe vers l'empire ottoman et qui a constitué en son temps un des aspects du mouvement connu sous l'appellation des « rénovation » (Tanzimat)<sup>1</sup>. Du côté français notamment, ce transfert est inspiré, comme l'a très bien analysé A. M. Planel, par l'idée d'intégrer la Méditerranée ottomane au progrès industriel de l'Europe, dans le cadre de la politique du « Royaume arabe qui requiert la science et leurs corollaires, les arts les métiers pour assoir le bonheur des peuples... »<sup>2</sup>.

A Tunis un mouvement de rénovation est engagé à partir des années 30 du XIX<sup>e</sup> siècle, il touche des domaines aussi divers que l'armée, le textile, l'imprimerie, la prospection minière, l'infrastructure routière etc. Il est le reflet de la volonté de

---

<sup>1</sup> L'installation du télégraphe dans l'empire Ottoman s'effectue presque au même moment qu'en Europe. Cet instrument technologique a eu des répercussions sur des domaines aussi divers que l'administration, l'armée, le contrôle des provinces de l'empire, mais aussi l'affermissement des liens entre l'Empire et l'Occident (Europe et Amérique). Voir : Roderic H. DAVISON, "The advent of the electric telegraph in the Ottoman Empire", *Essays in Ottoman and Turkish History 1774-1923. The Impact of the West*, Austin, University of Texas Press, 1990, pp. 133-165.

<sup>2</sup> Sur cette politique du Royaume arabe voir A. M. PLANEL, *Op.cit*, p. 206.

## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

modernisation de la Régence portée par les élites politiques tunisiennes<sup>1</sup> qui, pour la concrétisation de cet objectif, fait appel à des compétences étrangères notamment française.

En vérité, l'impact économique du télégraphe n'intéresse pas notre propos. Il sera plutôt question de l'effet induit par cette innovation technologique sur le processus d'identification territoriale chez des communautés locales à travers l'examen de leurs réactions face à l'installation du télégraphe dans les vingt ans qui ont précédé la colonisation.

Jusqu'en 1860, le contrôle de l'information se fait par le moyen des correspondances émanant du beylik ou s'adressant à lui. Il se fait à un rythme que l'on peut qualifier de naturel. Tunis était reliée à son arrière pays par un réseau de chemins et de pistes carrossables. Le pouvoir se tient informé de ce qui se passe à l'intérieur de son pays par l'envoi d'émissaires, des cavaliers spahis porteurs de courrier : en temps normal un courrier met 3 jours pour parvenir de Tunis à Sousse, 4 jours à Kairouan et 8 jours à Gabès<sup>2</sup>. Ce rythme est perturbé en temps d'insécurité ou d'intempéries.

Le schéma classique de la circulation de l'information se présente ainsi : le pouvoir beylical à Tunis transmet ses ordres et directives à ses représentants locaux c'est-à-dire les caïds, khalifats (caïdats) et cheiks (chez les petites communautés et les fractions de tribus) qui forment une « interface » avec les populations locales. Et

---

<sup>1</sup> Ce souci de modernisation du pays est visible non seulement à travers l'importation des techniques et l'équipement de la régence mais surtout par le fait que cette modernisation est adoptée et assimilée par les Tunisiens lesquels assureront sa continuité. Certaines clauses contenues dans les conventions - concernant la création de l'École nationale des arts et métiers ou plus tard celle du télégraphe - conclues entre le pouvoir beylical et les autorités françaises, insistent sur la nécessité de former de jeunes ouvriers tunisiens dans les domaines techniques en question. *Ibid.*, p. 160.

<sup>2</sup> Habib BELAÏD, «Aux origines des postes et des télécommunications dans la Tunisie coloniale : poste et postiers aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles», *Les relations tuniso-françaises au miroir des élites*, textes réunis et préfacés par Noureddine Dougoui, Tunis, Université des Lettres, des Arts et des Sciences Humaines, Tunis I, 1997, p. 69.

l'information de remonter aussi sûrement que poussivement en sens inverse, plus ou moins tamisée vers le pouvoir central. La circulation de l'information, lente et médiatisée dans les deux sens, ménage des paliers de pouvoir et des cercles de la décision qui sans être totalement autonomes, existent en marge, à la périphérie du pouvoir beylical. Cette configuration commence à être perturbée à partir de 1860 par l'arrivée du télégraphe.

Le télégraphe, ce moyen de communication moderne, est aussi un instrument de territorialisation. Il mobilise à la fois une technique : installations, poteaux, fils conducteurs, isolateurs, centre de surveillance, maisons du télégraphe ; et *des hommes* : agents des télégraphes, inspecteurs, techniciens... Contrairement à ce qu'affirme Ibn Abî al-Dhiyâf, le télégraphe traverse souvent des territoires habités, sur lesquels vivent des communautés le plus souvent sédentaires dans des villages, hameaux, villes ou campement de tentes.

Le télégraphe balise l'espace de manière inhabituelle, son utilité pour l'État est certaine ; il démultiplie ses capacités de contrôler son intérieur grâce l'économie d'espace-temps que son usage permet. L'information parvient au centre en un temps record. Tout est objet de signalisation : les problèmes frontaliers, une bagarre sur le marché, une affaire criminelle, une agression contre un agent de l'État.

## **II. une réaction locale « primaire »**

### **Un luddisme à la tunisienne?**

La mise en place du télégraphe va mettre les populations locales en présence d'une technologie nouvelle et face à l'irruption de « nouveaux venus » sur leur territoire. Cette double intrusion, va générer des comportements allant du refus à l'agression. Dès les premiers moments de l'installation du télégraphe, les correspondances consulaires font état de difficultés rencontrées par les agents et d'agressions commises contre les installations et contre le personnel responsable des lignes.



## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

Les rapports que nous avons pu consulter dans les archives font état de divers dégâts subis par les installations à différents endroits de la ligne en question. Les correspondants décrivent l'« acharnement » des indigènes contre les installations télégraphiques (fils tordus, découpés en plusieurs endroits, aplatis...). Ces actes sont constamment décrits par les responsables français comme autant d'actes de « malveillance ».

Pour la seule année 1862, l'administration du télégraphe comptabilise les coupures et les pertes que ces actes ont occasionnées: 53 jours sur la ligne de Sfax, 63 jours sur celle de Sousse<sup>1</sup>. Les pertes sont de nature économique: aux coûts de réparation s'ajoutent les perturbations causées par la rupture des communications entraînant une moins-value commerciale. En gros, les déprédations sont de deux types:

- Ruptures du fil par l'usage de pierre ou d'autres outils tranchants. Les déprédations sont parfois accompagnées de vols<sup>2</sup>.
- Arrachage des poteaux servant au maintien du fil. «Aux abords du village de Demam (au Sahel) sous les yeux du Cheik, les poteaux ont été entaillés à coups de hache et leurs numéros effacés»<sup>3</sup>.

Ces actes de « vandalisme » ne sont ni sporadiques ni exceptionnels. Certes, il serait hâtif de conclure à une réaction « primaire » généralisée ou insurrectionnelle, ni même à une réaction anti-machine de type « luddiste »<sup>4</sup> (encore qu'il y ait

---

<sup>1</sup> *ANT*, SH, C. 475, D. 234.

<sup>2</sup> En décembre 1863, l'inspecteur du télégraphe se déplaçant avec 4 gardes pour inspecter les lignes entre Sfax et Bkalta, rapporte qu'un nombre de poteaux ont été arrachés et cassés et que des enfants sont en train de jouer avec. Ils font pression sur le khalifat et les cheiks pour retrouver les fautifs au plus vite. *ANT*, SH, C. 36, D. 427. Le 31 octobre 1878, l'inspecteur du télégraphe Rubichon remarque que le fil a été coupé à coups de hache ou de sabre, enlevé, tordu, emballé et jeté près du chemin. *Ibid*, C. 235, D. 482, S/D. 2.

<sup>3</sup> *Ibid.*, C. 234, D. 478, S/D. 1.

<sup>4</sup> Du nom d'un ouvrier nommé Ludd, le terme désigne les « attaques » ouvrières contres les nouvelles machines et en particulier les métiers à tisser textiles au début de la Révolution industrielle en Angleterre.

quelques traits similaires). Il s'agit d'une hostilité diffuse, assez répétitive et durable pour faire sens. Et mêmes si les individus ou les petits groupes « anti-télégraphes » ne semblent pas agir selon une stratégie concertée, les mêmes phénomènes se reproduisant dans plusieurs endroits sont également significatifs.

Il s'agit de réactions spontanées, à proprement parler « épidermiques », de manifestations violentes contre ce qui est perçu comme une agression. La technologie nouvelle, dont l'utilité pour les locaux n'est pas évidente, est vécue comme un phénomène opaque et source d'anxiété<sup>1</sup>. Les fils qui entrelardent, comme autant de griffures, le territoire, viennent souiller, voire blesser l'espace traditionnel. Arracher les poteaux ou rompre les fils sont des gestes de refus et d'attachement à un espace menacé. En même temps, il s'agit d'une revendication d'appartenance. L'aspect régressif de cette réaction « contre la civilisation » importe ici moins que la conscience subite d'une dépossession du territoire par la nouvelle technologie.

### **Les agents français du télégraphe : une présence intrusive**

La violence est dirigée aussi contre le personnel étranger responsable du télégraphe et ceux, parmi les locaux, chargés de les accompagner et leur servir de gardes et de guides. Là encore les archives fourmillent d'exemples. Ainsi, les surveillants des télégraphes sont très mal accueillis sur les territoires qu'ils traversent. Ils font l'objet d'insultes, on leur refuse :

- L'hospitalité : le 16 octobre 1862, sur la ligne de Sfax, l'inspecteur des lignes télégraphiques se plaint au consul Roches de la conduite « des cheikhs des Ouled Sahli de Bembla, de Damam, de Moknine, de Bkalta, de Ksour Essaf qui refusent l'hospitalité aux surveillants qui en sont réduits à coucher dans les cafés maures de ces villages. Le fusil de l'un d'eux a été volé dans

---

<sup>1</sup> En France, les débuts de l'installation du télégraphe sont accompagnés par des réactions similaires. Instrument de surveillance, le télégraphe a suscité craintes et hostilité chez les populations, et les premières expériences sont détruites par les foules. A. LABORDE, *Op. cit.*, p. 256.

## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

un café de Moknine »<sup>1</sup>. Les employés du télégraphe sont repoussés de partout même des cafés maures et insultés sous les yeux du cheikh.

- L'escorte : oct. 1878, sur la ligne Sud, le cheikh de Mahrès contrairement aux ordres qui lui ont été donnés, refuse de désigner un homme pour escorter l'agent du télégraphe dans cette contrée peu sûre<sup>2</sup>.

- La vente de nourriture : en 1863, le cheikh de Ksour Essaf localité du centre Est, défiant les ordres du gouvernement beylical, défend aux habitants de vendre aux surveillants, à quelque prix que ce soit, ce qui est nécessaire à leur subsistance et à celle de leurs chevaux.

Les correspondances font souvent état des difficultés pour un chrétien de s'installer dans un village musulman.

Cette hostilité passive est parfois doublée de violences verbales ou physiques à l'encontre des responsables du télégraphe, de leurs familles ou de leurs accompagnateurs tunisiens<sup>3</sup>.

Il est intéressant de voir les motifs des inculpations de cinq personnes de Mahrès. Désignés par le surveillant du télégraphe comme s'étant introduit dans sa maison pendant qu'il était en tournée d'inspection sur la ligne de Sfax, ils sont accusés d'avoir saccagé ses bureaux, endommagé son matériel (mais il n'y a pas eu de vol) et menacé sa femme et ses enfants... Selon le

---

<sup>1</sup> *ANT*, SH, C. 234, D. 478, S/D. 1. Ayant fait l'objet d'une tentative d'assassinat, l'interprète du surveillant Mattei, a vu sa demande d'une escorte refusée par le Khalifat de Sfax. *Ibid.*, C. 234, D. 472, S/D. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*, C. 235, D. 482, S/D. 2.

<sup>3</sup> Dans une lettre du 9 janvier 1862, l'inspecteur des lignes télégraphiques informe le Consul général de France que le surveillant Dérot, au Kef, « a été attaqué et frappé par un arabe sans qu'aucun motif justifiait cette agression » et dénonce le mauvais vouloir du khalifat Si Larbi. *Ibid.*, C. 234, D. 478. Le 6 janvier 1863 les accompagnateurs des surveillants au Kef rapportent que les représentants du bey agressent les habitants à tel point qu'ils sont devenus hostiles vis-à-vis des agents du télégraphe. *Ibid.*

surveillant, le premier des suspects a toujours ouvertement exprimé son hostilité à la présence du surveillant et du télégraphe. Il s'est opposé, par la menace, à toute personne parmi les locaux qui accepterait d'accompagner le surveillant dans sa mission. Ce qui va obliger ce dernier à prendre le gardien de la station et à laisser sa maison et la station sans surveillance. Le surveillant l'accuse également d'avoir tenu des propos hostiles aux étrangers. Il affirme l'avoir entendu insulter Paris et les chrétiens en sa présence et en public, et enfin dire « *nous* étions en paix avant le télégraphe » répétait-il à la cantonade.

Ce « nous » s'affirme face à l'intrusion : c'est-à-dire face au télégraphe et aux responsables étrangers. L'étranger est ici le facteur de la révélation à soi. Il connote également une détresse, un sentiment de déracinement et de déterritorialisation.

Malveillance, acharnement animosité, hostilité, autant de substantifs récurrents dans les archives qui rendent compte d'une affirmation de soi, mêlée d'angoisse et d'agressivité. Il y a désormais un avant et un après l'irruption du télégraphe dans l'espace local. Le télégraphe est vécu comme une violation de la quiétude (« nous étions en paix avant ») de l'ordre existant: un ordre littéralement « dé-rangé ». La réaction constitue un mode d'ajustement affolé à cette réalité en mouvement.

Difficile *a priori* dans ce contexte de faire la part de l'angoisse face à une technologie envahissante et de l'animosité à l'endroit des étrangers venus dans son sillage chez les populations locales: leur réaction était-elle contre la machine ou contre les hommes ? C'est un faux dilemme en vérité : c'est l'intrusion des hommes et de la machine réunis qui est rejetée.

Le télégraphe met en contact l'étranger avec les autochtones. Le rapport autochtone-européen, prend dans ce contexte une dimension nouvelle. Jusqu'à cette date, le contact avec les étrangers (ici français), était principalement périphérique, il se faisait principalement dans les villes côtières et, suite à l'occupation de l'Algérie à partir de 1830, sur la frontière tuniso-algérienne. Les étrangers étaient pressentis, imaginés dans un ailleurs au-delà des

## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

frontières et des mers. Le télégraphe est précisément cette technologie perverse qui va introduire cet ailleurs au cœur de l'espace local. La figure de l'étranger s'insinue au fin fond de la Régence et vient piétiner le « quant-à-soi » autochtone. Ou plutôt, la conscience de ce quant-à-soi territorial est réveillée par la brutale intrusion.

Plus, la présence étrangère qui, jusqu'à cette époque, était transitoire dans ces contrées devient permanente. L'Européen, le chrétien était somme toute une figure évanescence : passagère ou lointaine, or le télégraphe accompagne une présence européenne durable. L'administration beylicale en accord avec les services consulaires prévoit l'octroi de maisons et de gîtes pour les agents sur les lignes dans les agglomérations et dans les campagnes.

Cette installation à demeure permet d'établir un contrôle permanent sur les populations. Les communautés, qu'elles soient sur la ligne nord ou sud, qui étaient jusqu'à cette date habituées au contrôle saisonnier du pouvoir beylical (lors du passage du camp beylical, la *mahalla*) ou de leurs chefs locaux ; devront faire face désormais à un tiers-acteur, d'autant plus malvenu que sa présence est pérenne : l'Européen.

### **III. Les notabilités locales déstabilisées**

C'est peu de dire que les chefferies locales ont été littéralement déstabilisées par la nouvelle situation. Non seulement leur statut d'intermédiaires est brusquement bousculé, mais il leur fallait le temps de prendre leurs marques face à cette technologie nouvelle du pouvoir ou plutôt ce nouveau pouvoir de la technologie, qui vient précisément perturber le leur. Une histoire à la fois plaisante et significative mérite d'être rapportée.

Dans une lettre du gouverneur du Kef au Général Khéreddine expédiée le 19 juillet (à 11h 09 mn, reçue à Tunis le 19 juillet à 11h 50mn, cette précision maniaque en dit long sur les nouvelles mœurs administratives), on peut lire: « suivant les ordres que vous m'avez envoyés j'ai fait faire la liste des juifs du Kef mentionnant ceux qui sont sujets du Bey et ceux qui sont protégés français,

cette liste est partie hier par courrier, j'ai appris hier que le consul français et les juifs du Kef ont envoyés à Tunis des lettres contre moi ». Réponse de l'administration récipiendaire : « Nous avons reçu de votre part un télégraphe dans lequel vous mentionnez que vous avez dressé une liste des juifs du Kef et ceux parmi eux qui prétendent être des protégés. Vous dites que ceux-ci ainsi que le consul ont envoyés des lettres contre toi. Nous nous sommes étonnés que vous écriviez une telle information dans un télégraphe. Nous n'avions pas pensé que vous puissiez ignorer qu'on ne peut tout y écrire. Beaucoup de choses ne peuvent y figurer et celle-ci en est une et vous en mesurez les conséquences. Ceci est une mégarde (غفلة) prenez y garde et ne recommencez plus : tout ce qui se rapporte aux affaires relevant des étrangers vous nous en informez par courrier normal en veillent à le faire parvenir le plus vite possible »<sup>1</sup>.

Cette anecdote n'est pas si anodine : elle illustre le désarroi du potentat local face à la soudaine complexité de sa tâche. Avant, il transmettait discrètement l'information à ses supérieurs à Tunis, un compte rendu routinier ou solennel de la situation dans le territoire dont il a la charge, et voila que *l'information* se sépare désormais du *renseignement* (au sens policier). Rappelons que l'idée de renseignement naît avec les nouvelles techniques de transmission. Désormais, il y a des tiers-acteurs et une hiérarchie nouvelle de ce qui est transmissible dans l'urgence et de ce qui doit être livré sous le sceau du secret. La raison d'État se complexifie avec la technique et le vieux pouvoir local peine à suivre. D'où l'ambiguïté de l'attitude de départ des chefferies locales face à l'introduction du télégraphe.

Devant la fréquence des interruptions des lignes du télégraphe, le consul français Léon Roches déplore l'attitude des autochtones

---

<sup>1</sup> Cet évènement survient lorsque plusieurs individus de la communauté juive du Kef passent sous protection française. Dépêche télégraphique du gouverneur du Kef au ministre Khéreddine 19 juillet 1870, *ANT*, SH, C. 204, D. 57 bis, S/D. 2.

## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

en opposition selon lui avec « le bienveillant intérêt que (son) altesse attache à toute œuvre qui a pour but le développement de la civilisation »<sup>1</sup>. Les autorités consulaires françaises dénoncent aussi bien ce qu'ils appellent les actes de « malveillance » que la mauvaise volonté des agents qui « professent encore plus de mauvais vouloir contre une institution civilisatrice que de respect pour les ordres de leur souverain »<sup>2</sup>.

Les correspondances émanant de l'inspecteur des lignes télégraphiques font état de la difficulté pour un chrétien de séjourner dans les villages musulmans et l'expliquent par l'hostilité locale mais aussi par la duplicité ou le laxisme complice des chefferies locales<sup>3</sup>. En effet, les khalifats, cheiks et autres notables locaux sont souvent tenus pour responsables de ces actes directement ou indirectement, en faisant faire, en laissant faire ou en refusant de collaborer avec les autorités beylicales dans la recherche des coupables.

Ils sont accusés d'abord de désobéissance à l'autorité de leur souverain: « le khalifat de Sousse est toujours aussi mal disposé à notre égard et loin de provoquer de son chef l'ordre nécessaire pour le bien du service ; il cherche à *éluder* autant que possible ceux qu'il en reçoit »<sup>4</sup>. L'installation du télégraphe relève, en effet, d'une convention signée par le bey qui oblige les notables locaux à faciliter le travail des inspecteurs en leur fournissant sécurité, logement, nourriture, et moyen de transport.

C'est un euphémisme que d'affirmer que les chefs locaux traînent les pieds pour traduire cette convention en actes. En témoigne l'enquête entreprise conjointement par des agents du bey et les responsables du service télégraphique sur les coupures

---

<sup>1</sup> *Ibid.* C. 234, D. 478, S/D. 2.

<sup>2</sup> *Ibid.*, lettre du 4 mai 1863.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Lettre de Jacomet inspecteur du télégraphe à Roches, 10 février 1863.

<sup>4</sup> Extrait d'un rapport adressé le 16 octobre 1862 par l'inspecteur des lignes télégraphiques Ch. Jacomet au Consul Général de France. *ANT*, SH, C. 234, D. 478, S/D. 1.

fréquentes du télégraphe survenant au niveau du village de Téboursouk et qui n'a débouché sur aucun résultat. Ou plutôt à l'aggravation de la situation puisque la nuit même ou cette commission est au village, le fil, qui vient d'être réparé, est à nouveau interrompu. Questionnés sur les auteurs des sabotages, les cheikhs et les notables, réunis à nouveau, affirment ne rien savoir, leurs recherches n'ayant rien donné. Ils seront exhortés à nouveau à faire montre de plus de vigilance envers les responsables des actes de sabotage<sup>1</sup>.

Les chefs locaux, outre la déstabilisation de leur pouvoir par la nouvelle technique, ne sont guère enthousiasmés par l'irruption du personnel étranger dans leur circonscription. Un personnel d'autant moins le bienvenu qu'il maîtrise la redoutable technologie et qu'il échappe au contrôle local puisqu'il relève d'une convention directement contractée avec le prince de Tunis. Ce personnel étranger est donc un intrus, pire, un concurrent. Il circule librement dans le territoire et nargue l'ancienne autorité locale par son inexpugnable autonomie.

Les exemples de la mauvaise volonté manifestée par les chefs locaux ne manquent pas dans les archives. En réponse aux plaintes récurrentes des agents du télégraphe sur le mauvais accueil réservé aux agents du télégraphe, le cheik de Bkalta, un bourg du Sahel, s'en défend en faisant savoir que les localités par lesquelles passe le télégraphe « sont de petites agglomérations (des villages et des bourgs) dont le mode de vie est plus proche de celui des bédouins »<sup>2</sup>. Ils sont, de ce fait, dépourvus de locaux disponibles. Et mis à part une maison, d'ailleurs en mauvais état, réservée aux *mkhaznia* (les agents de l'État beylical de passage), il n'y a pas chez eux d'autres locaux disponibles. Le message adressé par les cheikhs du Sahel au pouvoir central et aux autorités françaises est clair : nous avons de la place pour les représentants du Bey (dont la

---

<sup>1</sup> Lettre de Hussein Bach Mamlouk à Mohammed ministre de l'Intérieur du 30 avril 1862. *Ibid.*, C. 28, D. 332.

<sup>2</sup> Lettre du khalifat de Ksour Essaf au ministre de l'Intérieur du 14 novembre 1862. *Ibid.*, C. 36, D. 426.



## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

présence est ponctuelle), les autres, c'est-à-dire les Européens, ceux-là n'ont pas de place chez nous. C'est dans ce contexte qu'il faut placer l'agressivité dirigée contre le télégraphe et les personnels affectés à son fonctionnement, le but étant de rendre leur séjour difficile et de les dissuader de s'installer à demeure. L'arrivée du télégraphe est vécue comme une violation du territoire qu'il s'agit d'empêcher autant que faire se peut.

Le fait est donc établi : le silence, l'absence de collaboration avec le pouvoir beylical est l'une des stratégies adoptées par l'ensemble des chefs des communautés par laquelle passent les lignes télégraphiques.

On s'oppose mais indirectement à la présence continue sur le territoire ; on tolère les actes de sabotage (les auteurs ne sont pas recherchés), on élude les ordres officiels de les rechercher et de les arrêter pour les faire traduire en justice. Et lorsque cela arrive, ce sont en général des cas révélés par les agents du télégraphe.

Nous retrouvons cette attitude hostile au télégraphe à l'intérieur des provinces orientales ottomanes. Au début des années 1850, deux responsables américains à Istanbul intéressés par le projet du télégraphe et convaincus de son utilité font le constat suivant à propos de l'attitude adoptée par les Pacha-s, gouverneurs des provinces: « Ils ne voulaient pas qu'un tel mouchard puisse rapporter leurs faits et gestes au jour le jour alors qu'ils étaient bien tranquilles dans l'intérieur des terres »<sup>1</sup>.

Face à l'hostilité manifeste des pouvoirs locaux, l'administration du télégraphe propose au Bey des méthodes expérimentées en Algérie : la mise en avant de la responsabilité collective des tribus, c'est-à-dire la pénalisation (paiement d'une amende) de l'ensemble de la communauté installée sur le territoire

---

<sup>1</sup> Il s'agit du missionnaire américain et du directeur du Robert College à Istanbul. Y. BEKTAS, *Op. cit.*, p. 4. Sur cette résistance des notabilités locales dans l'empire ottoman, voir aussi: R. H. DAVISON, *Op. cit.*, p. 139.

par lequel passe le fil en cas de déprédations<sup>1</sup>. Là aussi, la France agit selon des méthodes répressives. Ce qui n'est pas le cas de la politique suivie dans les provinces irakiennes où les installations télégraphiques sont systématiquement attaquées par les tribus qui n'en voient pas l'utilité. Ici, contrairement à l'avis du gouverneur de Mossul qui préconise la solution militaire, l'ambassadeur britannique à Baghdad propose le versement d'un subside aux tribus et la formation de patrouilles issues de leurs corps pour protéger les fils<sup>2</sup>. Cela a été une politique efficace qui consista à impliquer les populations locale et protéger les installations.

En 1865, constatant que ces actes ne s'arrêtent pas, le chargé des affaires consulaires à Tunis, De Belcourt, pressé par l'inspecteur du télégraphe soucieux de protéger les lignes, remet au bey de Tunis des dispositions destinées à être envoyées aux agents de l'intérieur. La première disposition est la suivante. « Nous avons chargé le gouvernement français d'installer le télégraphe et de désigner le personnel qui s'en occupe, mais tout ce qui se rapporte au télégraphe et à ses stations sont notre propriété donc nous vous appelons à les respecter ». Le reste des dispositions sont des ordres donnés aux cheikhs de prendre soin de ces installations et de prévoir des peines de prison pour les fauteurs et de mettre en cause la responsabilité des tribus pour chaque acte<sup>3</sup>.

Récapitulons : partout sur l'ensemble des lignes, les agents censés représenter et relayer le pouvoir beylical n'obéissent pas aux ordres quand il s'agit du télégraphe et du personnel chargé de

---

<sup>1</sup> Dans une lettre datant de 1862, L. Roches, pour faire face à ce qu'il appelle « le chaos qu'entraîne l'impunité », propose à l'inspecteur des lignes télégraphiques d'appliquer « la responsabilité des tribus » expérimenté en Algérie et qui, selon lui, aurait permis d'obtenir la sécurité sur les routes. *ANT*, SH, C. 475, D. 234.

<sup>2</sup> Il demande au Sultan l'envoi d'un renfort de trois cents cavaliers supplémentaire pour affronter les tribus. Y. BEKTAS, *Op. cit.*, p. 8; R. H. DAVISON, *Op. cit.*, p. 145.

<sup>3</sup> *ANT*, SH, C. 234, D. 472, S/D. 3.

## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

veiller à son fonctionnement. Ces représentants locaux du beylik défient à la fois le Bey et les autorités françaises. Ils vivent au plus proche de leurs administrés. Ils sont systématiquement accusés :

- De connivence avec les coupables : à Mejez El Bab, le surveillant du télégraphe M. Barney, menacé de mort par un autochtone s'en plaint au khalifat qui lui répond qu'il ne peut rien y faire, l'arabe inculpé étant un « derouiche »<sup>1</sup>. Les enquêtes menées par le pouvoir beylical n'aboutissent en général à aucun résultat. Les chefs locaux sont objet de réprimandes ou sont exhortés par le pouvoir à appliquer les ordres, rechercher les coupables et les traduire en justice, protéger les installations et leurs responsables français. Sans s'opposer ouvertement au pouvoir central, ces chefs adoptent une stratégie double: une apparente loyauté envers le pouvoir beylical dont ils dépendent et une hostilité plus ou moins manifeste vis-à-vis des agents français du télégraphe. Leur ligne de conduite constante est la négation des faits: en affirmant systématiquement le contraire de ce que prétendent les responsables français.

- De manque d'enthousiasme qu'ils manifestent quant à la recherche et la poursuite des coupables : très souvent, les « enquêtes » se terminent par « nous avons entrepris des recherches, elles n'ont donné aucun résultat ». La disproportion entre la fréquence des ruptures des communications télégraphiques et le nombre de personnes arrêtées et inculpés est d'ailleurs patente.

L'agressivité directe des administrés et la complicité passive des chefs locaux traduisent la peur de la présence de l'étranger sur le territoire commun. C'est ce sentiment de menace qui va cimenter cette solidarité entre les notables et leurs administrés au niveau local. Les uns comme les autres cherchent à se prémunir contre l'étranger, l'intrus chrétien en l'occurrence.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire un débile exalté. Lettre de Dardounnaut inspecteur des lignes télégraphique au consul français, du 20 novembre 1860. *Ibid.*, C. 224, D. 479, S/D. 2.

La désobéissance ou le laxisme des responsables locaux traduit également leur refus d'être soumis à un nouveau contrôle, qui plus est, permanent. Et surtout, leur hostilité face à la présence étrangère d'une « autorité » concurrente venant d'un autre monde, définitivement lointain par sa géographie et par sa religion. Cette hostilité est à l'évidence accentuée par l'occupation française de l'Algérie.

Enfin, ces faits se rapportant au télégraphe ne sont pas isolés ; ils sont à mettre en relation avec le climat d'hostilité vis-à-vis de la France et des étrangers en général. Ce malaise est perceptible dans les archives : les Français et leurs protégés sont haïs par les populations locales et notamment par les chefferies locales. Au Sahel par exemple, le conflit a pour toile de fond des conflits quotidiens de moins en moins tolérés par les notables, ulcérés par le statut concédé aux Européens et à leurs protégées (juifs et musulmans). Dans un climat général de difficultés économiques, les archives révèlent la multiplication des affaires et des emprisonnements de locaux pour cause d'endettement envers des étrangers.

Par-delà ce contexte, la complicité entre les chefs locaux et leurs administrés s'explique par le refus de la part des premiers de voir leur statut de médiateurs (avec l'autorité beylicale) et de contrôleurs (du territoire s'entend) disputé par une autorité tierce qui plus est étrangère et « impie ». Le contrat qui les lie au pouvoir central risque à leurs yeux d'être court-circuité par ces nouveaux venus d'autant plus redoutables qu'ils disposent de la technique. Taraudée par une peur commune, administrés et administrateurs locaux vont ainsi se liguer contre l'étranger et le dessein qu'ils lui prêtent, de contrôler, voire de phagocyter le territoire.

Les déprédations, les agressions, le refus de toute hospitalité, chez les uns comme chez les autres, sont des formes de résistance visant, à défaut d'exclure l'étranger *manu militari*, à l'exclure symboliquement, à déstabiliser cette présence allogène sur leur propre territoire. Cette résistance, tour à tour passive ou agissante, s'accompagne d'une identification accélérée au territoire. C'est le

## L'INSTALLATION DU TÉLÉGRAPHE

sentiment de dépossession du soi (territorial) qui génère le sentiment de possession, d'appartenance territoriale.

### **Conclusion**

Ce rejet « primaire » de la nouvelle technique planétaire, de la présence étrangère qui l'accompagne ainsi que la résistance des notables contre le contrôle concurrent finiront par s'épuiser. Aussi bien les populations locales que leurs chefferies finiront par s'adapter à la nouvelle donne et les nouvelles techniques de communication et de contrôle du territoire finiront par entrer dans les mœurs. Ce que nous avons tenté de capter ici ce sont les inquiétudes et les résistances initiales face à des techniques de gouvernement nouvelles du territoire, introduites brutalement. Sans doute, cette résistance ambiguë, faite de violence sporadique, de résignation au fait du prince et de mauvaise volonté est-elle une forme de transaction durant laquelle les acteurs d'en bas prennent conscience de leur part dans la territorialité et l'expriment à leur manière.

Jusqu'en 1881, le télégraphe qui est un service public n'est utilisé que par les responsables français, les commerçants européens et les caïds, chefs régionaux représentants du Beys dans les grandes villes. Et c'est donc par l'intermédiaire, entre autres, de ces responsables que le télégraphe est employé comme moyen supplémentaire dans la connexion du local au global.

Ce que ces multiples réactions donnent à voir, ce sont les différentes stratégies par lesquelles les communautés négocient leurs appartenances locales par rapport à un mouvement à la fois centralisateur, celui de l'État beylical, et « mondialisant » : celui de la technique télégraphique.

Même si les documents d'archives sont lacunaires, le peu de choses qu'elles nous apprennent nous conforte dans l'intérêt qu'il faut porter à une histoire par le bas. L'enquête que nous menons, et dont ce texte fait partie, suit la trace de la parole des acteurs locaux, le dit et le non-dit, une parole mise en relation

Fatma BEN SLIMANE

avec un contexte qui est à la fois de l'ordre du personnel et du global, du matériel et de l'imaginaire. Il s'agit de retrouver les traces de la conscience territoriale, de l'imaginaire national et proto-national émergent, et finalement d'esquisser une histoire non-étatique de la formation de l'État, une histoire qui prête attention aux enjeux locaux et aux fils invisibles qui la relie aux enjeux globaux.

Fatma Ben Slimane  
Diraset-Études maghrébines  
Université de Tunis